



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 11 DEC. 2023
N°2023-143

Conseil municipal **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi neuf novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Mise à disposition du centre de plein air à Chanteloup-en-Brie en Seine et Marne

Rapporteur : M. GAUDIERE

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, Mme MASMOURI, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. CHATAUD (donne procuration à M. DUBUS), Mme ARRON (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DUVERGER), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE), M.SY (donne procuration à M. MAILLER), Mme KEITA-GASSAMA (donne procuration à M. FAUTRE),

Secrétaire de séance : Mme ABCHICHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 40

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE
Séance du conseil municipal du 15 novembre 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission : Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux – Droits des femmes, émis lors de sa séance en date du 7 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 7 novembre 2023 ;

Considérant ce qui suit :

La Ville de Champigny souhaite mettre à disposition le centre de plein air à Chanteloup-en-Brie en Seine et Marne, en dehors des périodes d'utilisation par les services municipaux.

Cette mise à disposition se fera en faveur de partenaires publics et privés.

après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

47 votes pour dont 8 procurations (M. CHATAUD, Mme ARRON, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI, Mme NGANDE, Mme KEITA-GASSAMA)

2 abstentions dont 1 procuration (M.SY)

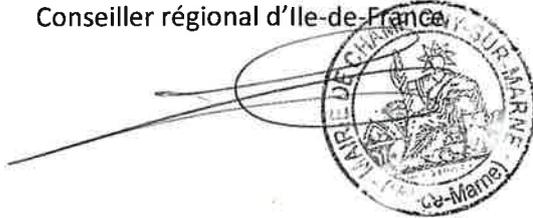
ARTICLE 1 : DECIDE de fixer les tarifs pour la mise à disposition du site de Chanteloup-en-Brie comme suit :

	Tarifs € TTC à la journée
Partenaires publics	200€
Partenaires privés	300€

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes ou dépenses seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a blue ink signature. The stamp features a coat of arms and the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and '59-Marne'.

Le secrétaire de séance
Madame Sabrina ABCHICHE
Conseillère municipale



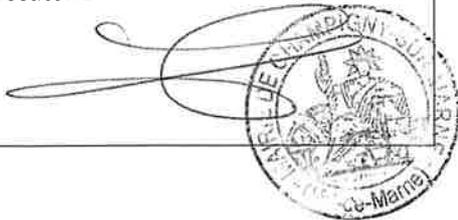
A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a blue ink signature. The stamp features a coat of arms and the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and '59-Marne'.

Transmission en préfecture, le **11 DEC. 2023**

Publication, le **11 DEC. 2023**

Certifié exécutoire

Le Maire



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a blue ink signature. The stamp features a coat of arms and the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and '59-Marne'.